

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

(District Hertel-Notre-Dame)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **3 août 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande des dérogations mineures relatives au lot 1 967 501, propriété de madame Marie-Claire Girod.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour la résidence sise au 1370, avenue Chénier :

- 1) régulariser l'implantation d'une remise à 0,79 mètre de la distance de la ligne arrière gauche, alors que l'article 16.3.2.4 g) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe une distance minimale de 1 mètre de la limite pour un bâtiment accessoire;
- 2) régulariser l'implantation d'une remise à 0,89 mètre de la distance de la ligne latérale gauche (limite ouest), alors que l'article 16.3.2.4 g) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe une distance minimale de 1 mètre de la limite latérale pour un bâtiment accessoire;
- 3) régulariser l'implantation de la gloriette se retrouvant en partie en cour avant, alors que l'article 16.3.2.4 b) du règlement d'urbanisme numéro 350 interdit l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant;
- 4) permettre l'implantation d'une nouvelle piscine hors terre, incluant la plate-forme et les équipements en cour avant, à 0,30 mètre de la ligne de rue, alors que l'article 17.3.2 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe l'implantation d'une piscine hors terre, incluant la plate-forme et les équipements en cours latérales et arrière seulement et ce, à une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de terrain, le tout conditionnellement au maintien d'une haie de cèdres permettant de dissimuler la piscine et la gloriette, y compris sa plate-forme et ses équipements, de la voie publique.

Conformément à la résolution numéro 20-388 adoptée le 6 juillet 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour les dérogations mineures projetées pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 15 juillet 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière